

## - Conséquences COVID19 - Arts de la Rue

Enquête auprès des producteurs de spectacle Arts de la Rue et dans l'Espace Public

## ANNULATIONS

Depuis le début de la crise sanitaire, les **Fédérations** des Arts de la Rue Régionales et Nationale se sont régulièrement réunies afin de faire face à la situation, ensemble.

Il est rapidement apparu que nous devions pouvoir produire des chiffres pour les Arts de la rue et dans l'Espace Public afin de rendre compte des conséquences sur notre secteur.

Ainsi deux enquêtes ont été rédigées, l'une à l'attention des Producteurs et l'autre pour les Organisateurs.

Ces enquêtes sont **évolutives**, les participants peuvent mettre à jour les données jusqu'à septembre.

Le document en présence, est une photographie des données obtenues depuis le 15 avril jusqu'au 15 juin. Il concerne uniquement les **Annulations sans reports** selon les déclarations des répondants.

89

structures productrices de spectacles ont répondu.

Dont 99% d'associations.



- 14,4% Ile-de-France
- 10% Bourgogne-Franche-Comté
- 3,3% Normandie

7,8% Bretagne

- 11,1% Nouvelle-Aquitaine
- 2,2% Centre Val de Loire
- 3,3% Occitanie

0% Corse

14,4% Pays-de-La-Loire

5,6% Grand-Est

- 3,3% Provence-Alpes-Côte d'Azur
- 0% Hauts-de-France

3119

c'est le nombre de cachets artistes déclarés comme annulés.

> c'est le nombre d'heures de répétition Artistes déclarées comme annulées.

13 548

11 761

c'est le nombre d'heures Techniciens et Personnel Administratif déclarées comme annulées.

c'est le montant total, tous projets confondus (représentations, résidences, ateliers, projets de territoire) des **pertes** déclarées. Soit une part de **20 752 euros** par structures répondantes.

1 846 935€



structures déclarent des annulations de représentations sans reports.



représentations sont déclarées comme annulées sans reports.

Soit une moyenne de 13 représentations par structure.

La moitié des répondants en déclarent plus de 9.



des structures déclarent avoir perçu une compensation ou prise en charge partielle pour ces annulations.



c'est le montant des cessions hors taxes déclarées comme annulées. 1 674 470€ Soit une moyenne de 25 371 euros par structure.

> La moitié des répondants déclarent plus de 14 650 euros.

structures déclarent des annulations de résidences sans reports.



jours de résidence sont déclarés comme annulés sans reports.

Soit une moyenne de 12 jours de résidence par structure.

La motié des répondants en déclarent plus de 9.



des structures déclarent avoir perçues une compensation ou prise en charge partielle pour ces annulations.



c'est le montant des pertes en coproduction déclarées comme annulées. Soit une moyenne de 4 100 euros par structure.

La moitié des répondants déclarent plus de 4 200 euros de pertes.



structures déclarent des annulations d'ateliers sans reports.

2137

heures d'ateliers sont déclarées comme annulées sans reports.

Soit une moyenne de 76 heures par structure.

La moitié des répondant en déclarent plus de **36**.

1%

des structures déclarent avoir perçu une **compensation** ou prise en charge partielle pour ces annulations.



c'est le montant des **prestations** déclarées comme annulées.

108 117€ Soit une moyenne de 4505 euros par structure.

La moitié des répondants en déclarent plus de **2425 euros**.

## Pour aller plus loin\_\_\_

Afin de contextualiser les résultats présentés dans cette note, nous rappellons ici quelques données extraites de la récente enquête flash réalisée par l'UFISC auprès des adhérent.e.s de ses réseaux :

Les données projetées à l'ensemble du secteur culturel établissent sur un ensemble de 27 400 associations en situation de risque:

98 300 emplois de permanent·e·s en situation de fragilité (69 900 ETP)

Annulation de 17 400 CDI

102 600 CDD

336 700 CDDU d'artistes

224 800 de technicien·ne·s

Soit un total de 681 500 contrats annulés.

L'enquête complète de l'UFISC est à lire ici.